

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Prise à location d'un local situé 99 avenue Clôt Bey 13008 Marseille destiné à l'installation d'un espace accueil enfants.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver, moyennant un loyer annuel de 19 080 € la prise à bail d'un local situé 99 avenue Clôt Bey 13008 Marseille en vue d'y installer l'espace accueil enfants, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet départemental ;
- d'autoriser la signature du bail correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location ;

Le loyer d'un montant de 19 080 €/an, ainsi que les charges et impôt foncier estimés à titre prévisionnel à 1800 €/an, seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**